Image not found or type unknown

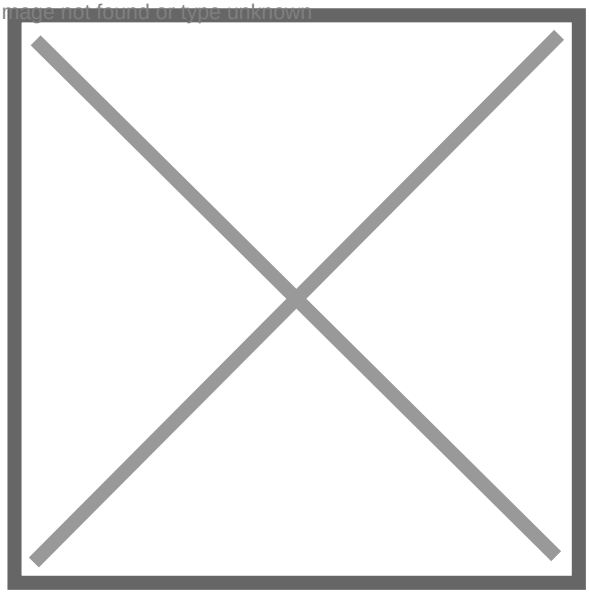

Dècès d'une personne propriétaire de sa maison

Par **camajore**, le **24/10/2014** à **20:56**

bonsoir,
après le dècès d'une personne veuve et qui était propriètaire de sa maison, qui a laissée l'argent pour son enterrement ,mais pas assez pour payer les factures en cours ,qui devra payer?
-Ces sommes seront-elles prèlevèes aux hèritiers sur la succession,après bien entendu la vente de la maison?

merci de votre rèponse.

Par **goofyto8**, le **24/10/2014** à **21:24**

Comme les comptes bancaires sont bloqués, les factures en retard, sont payées par le notaire avec les fonds qu'il reçoit des banques où la personne décédée avait ses comptes.
S'il n'y a pas suffisamment d'argent en liquidités, ce sont les héritiers qui doivent en faire l'avance.
La maison ne pourra être vendue que dans un deuxième temps, c'est-à dire après clôture de la succession et concrétisation du partage entre les héritiers.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés